



Fiscalité assurance vie

Par Rocle07

Bonjour,

Ma mère a 3 contrats d'assurance vie souscrit après 80 ans.

Est-ce que chaque assurance sera taxée sur le montant dépassant 30 500? ? ou est-ce que l'abattement de 30 500? s'applique sur la somme des 3 assurances ?

Merci.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Tant que le souscripteur est en vie et qu'il ne retire pas (rachat) il n'y a pas de taxation.

En cas de rachat, seuls les intérêts sont taxés sur le revenu.

Après son décès, que ce soit un seul contrat ou plusieurs, l'abattement est calculé sur la totalité du capital investi.

[url=https://www.impots.gouv.fr/international-particulier/questions/comment-sont-imposees-les-assurances-vie-en-cas-d-e-deces-du]https://www.impots.gouv.fr/international-particulier/questions/comment-sont-imposees-les-assurances-vie-e-n-cas-de-deces-du[/url]

Par Rocle07

Merci pour ces précisions